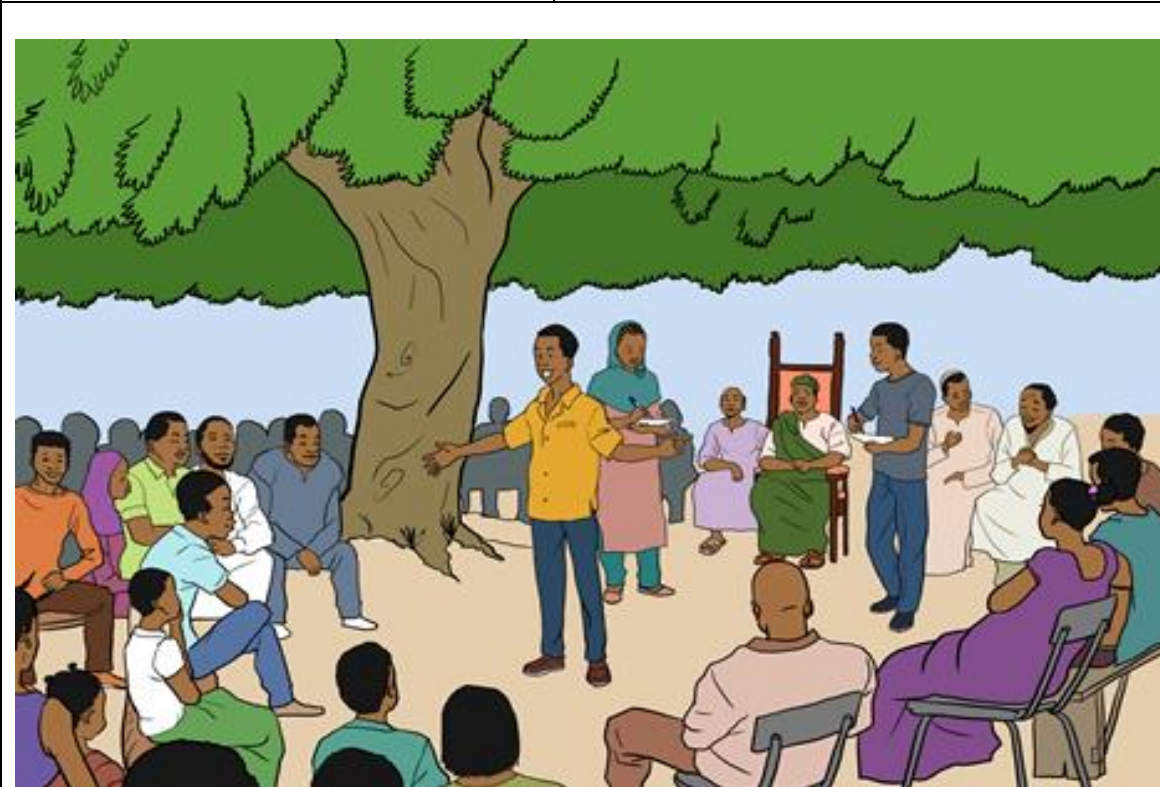


**DEMARCHE DE MISE EN PLACE ET
D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE COOPERATIVE
OU D'UN GROUPEMENT AUTOUR D'UNE
ACTIVITE GENERATRICE DE REVENUS**

2017



Introduction

Dans le cadre de son programme en matière de Sécurité Alimentaire et Economique (SAE) au Bénin (départements du Mono et de l'Atakora) et au Togo (Région des Savanes), Louvain Coopération (LC) en collaboration avec des ONG locales [(GROPERE, GEL Sud et GEL Nord au Bénin) et le consortium RAFIA – CDD – U-CMECS du Nord Togo)], a réalisé des progrès importants dans sa démarche d'organisation et de structuration des OP (groupements, coopératives) autour de leurs activités génératrices de revenus.

En fin 2013, le programme SAE a fait l'objet d'une capitalisation réalisée en étroite collaboration avec les acteurs membres des OP, les ONG et les structures étatiques impliquées dans l'exécution des actions de LC. Le présent guide constitue une exploitation des résultats de cette étude de capitalisation. Il fait la synthèse des démarches et outils utilisés par LC et ses partenaires pour faciliter la mise en place des OP et les appuis financiers et non financiers de leurs activités génératrices de revenus.

Ce guide s'adresse aux OP et leurs faïtières, aux ONG, aux services de l'Etat ou toute autre personne désireuse accompagner des OP à se constituer, à mener et rentabiliser leurs AGR. Il donne à ces derniers des idées, des stratégies, des valises d'outils et de modules de formation pour stimuler la vie associative au sein des OP, aider à régler efficacement les questions d'accès aux intrants, aux financements et à la commercialisation des produits agricoles. Il met en relief le rôle clé de l'alphabétisation dans la gestion professionnelle des OP et leurs AGR.

Malgré ses atouts, le présent guide ne prétend pas dire tout ce qu'il faut faire pour assurer l'efficacité de la gestion des OP et leurs AGR. Il ne fait que décrire les acquis de la démarche d'appui aux OP mise en place à un temps précis. Il est dans sa première édition et l'on devra donc inscrire les résultats actuels dans un processus de recherche-action. Les prochaines éditions permettront d'améliorer celle-ci grâce aux apports des uns et des autres acteurs qui l'utiliseront. Il est structuré en quatre chapitres à savoir : (i) la démarche et les outils ; (ii) les intervenants et leurs rôles ; (iii) les modules de formation et de renforcement de capacités ; (iv) la prise en compte du genre et de l'environnement.

Enfin, ce document a été conçu avec l'appui technique du partenaire local CDD (Communication pour un Développement Durable), basé à Dapaong, au Nord Togo.

Table des matières

Chapitre 1 : Démarche et outils.....	6
1.1. Préparation des appuis aux OP	6
1.1.1. Information et sensibilisation.....	6
1.1.2. Etude du milieu	6
1.2. Appui à la mise en place des OP notamment les coopératives.....	8
1.2.1. Sensibilisation des villageois, collecte et analyse des demandes de regroupements en OP	8
1.2.2. Appui au choix de l'activité de la coopérative.....	9
1.2.3. Appui des OP en constitution à l'élaboration des documents juridiques.....	9
1.2.4. Renforcement des capacités de membres d'OP sur la dynamique coopérative.....	9
1.2.5. Renforcement des capacités des animateurs et responsables des OP (faïtières) en techniques d'organisation et de fonctionnement d'une entreprise coopérative	10
1.2.6. Appui à la tenue de l'AGC et à l'élection des responsables d'organes de l'OP	10
1.2.7. Appui à la constitution des dossiers d'agrément (reconnaissance officielle).	11
1.3. Appui à l'identification des besoins d'appui aux OP (diagnostic).....	12
1.3.1. Appui à l'établissement de la situation de référence des OP.....	12
1.3.2. Appui à l'identification et l'analyse des besoins des OP	12
1.3.3. Appui à la planification des appuis aux OP	13
1.4. Appui à la mise en œuvre des appuis aux OP.....	13
1.4.1. Mise en place et renforcement des capacités des OP sur les outils de gestion.....	13
1.4.2. Renforcements des capacités de production des OP (production végétale, maraîchage et élevage, etc.)	13
1.4.3. Renforcement des capacités des OP sur la gestion des intrants.....	14
1.4.4. Renforcement des capacités des transformatrices sur les techniques de transformation.....	14
1.4.5. Renforcement des capacités de stockage et de commercialisation des produits agricoles	14
1.4.6. Appuis à l'accès aux équipements et matériels agricoles	15
1.4.7. Appui à l'accès aux financements par les CMEC	15
1.4.8. Appui à l'alphabétisation.....	16
1.5. Appui au suivi-évaluation des appuis aux OP.....	17
Chapitre 2 : Intervenants et leurs rôles.....	18
2.1. Animateurs de projets	18
2.1.1. Animateurs des ONG	18
2.1.2. Conseillers des CARDER (CPV, CGEA, etc.)	18
2.2. Agents de base	18
2.2.1. Relais endogènes.....	18
2.2.2. Animateurs relais de LISA II.....	19
2.3. Assistants techniques (AT) et les Techniciens Spécialisés.....	19

2.3.1.	Assistants Techniques (AT) au niveau des Opérateurs.....	19
2.3.2.	Techniciens Spécialisés des CARDER (TSIEC, TSPV, TSPA, TSAGRN, etc.) et des ICAT	19
2.4.	Autres intervenants	19
2.4.1.	ONG, Offices et Projets	19
2.4.2.	Institution de micro-finance	19
2.4.3.	Prestataires de services	20
2.4.4.	Direction de LC.....	20
Chapitre 3 : Modules de formation et de renforcement de capacités dans le cadre du PSAE		21
Chapitre 4 : Prise en compte du genre et de l'environnement.....		23
4.1.	Prise en compte du genre.....	23
4.2.	Prise en compte de l'environnement	23
Conclusion		25

Définition des sigles et abréviations

AGC	Assemblée Générale Constitutive
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ALI	Agent de Liaison et d'Information
APNV	Approche Participative Niveau Village
CARDER	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CDD	Communication pour un Développement Durable
CGEA	Conseiller en Gestion de l'exploitation Agricole
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle
CMEC	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit
CPV	Conseiller en Production Végétale
DRAEP	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
FAFA AD	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles Atacora – Donga
FAFA MC	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles Mono – Couffo
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités et Menaces
FODEFCA	Fonds de Développement de la Formation professionnelle Continue et de l'Apprentissage
GEL	Guichet d'Economie Locale
GIFS	Gestion Intégrée pour la Fertilité du Sol
GROPERE	Groupement pour la Promotion et l'Exploitation des Ressources de l'Environnement
GTA	Grenier Traditionnel Amélioré
GVPM	Groupement Villageois des Producteurs du Maïs
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
LC	Louvain Coopération
LEPI	Liste Electorale Permanente Informatisée
LISA II	Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire Phase 2
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MARP	Méthode Accélérée Rapide Participative
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PSAE	Programme de Sécurité Alimentaire et Economique
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
RAFIA	Recherche Appui et Formation aux Initiatives d'Auto-développement
SCDA	Secteur Communal pour le Développement Agricole
SCOOPS	Société Coopérative Simplifiée
TSAGRN	Technicien Supérieur en aménagement et Gestion des Ressources Naturelles
TSIEC	Technicien Supérieur en Information, Education et Communication
TSPA	Technicien Supérieur en Production Animale
TSPV	Technicien Supérieur en Production Végétale
U-CMECS	Union des Caisses Mutuelles D'Epargne et de Crédit des Savanes
UNICAP	Union des Coopératives Agro-Pastorales
UOPA	Union des Organisations Professionnelles Agricoles

Chapitre 1 : Démarche et outils

1.1. Préparation des appuis aux OP

La phase de préparation des appuis aux OP autour de leurs AGR dans le cadre de la mise en œuvre des projets SAE se fait en deux principales étapes : l'information et la sensibilisation, et l'étude du milieu.

1.1.1. Information et sensibilisation

Même si l'information et la sensibilisation des acteurs à la base sont des activités permanentes des animateurs durant le processus d'appui des OP autour de leurs AGR, elles sont nécessaires au démarrage des actions, pour avoir l'accord des populations concernées sur le projet. Il faut contacter et informer suffisamment les autorités villageoises, les leaders d'opinion, les responsables des groupes socio-économiques du village (chefs religieux, responsables des jeunes, responsables des femmes, etc.) sur les objectifs, les domaines d'activités, les principes et les approches de travail, la prise en compte du genre et de l'environnement. A cet effet, plusieurs réunions préliminaires sont programmées dans les villages d'intervention du projet avec les autorités locales et avec l'ensemble des populations.



Le guide de sensibilisation et les fiches d'animation des réunions sont les principaux outils utilisés par les Opérateurs pour la conduite de ces campagnes d'information. Ils leur permettent de préciser : les objectifs et les résultats attendus, les domaines d'activités suivant ce qui est écrit dans le document du projet, la démarche et les principes d'intervention à mettre en place qui met au centre les villageois, les rôles et responsabilités des parties prenantes. Ils permettent de répondre entre autres aux questions suivantes : qu'est-ce que le projet apporte à la cible ? A quelle condition ? A qui s'adressent les interventions du projet (groupes organisés, individus, etc.) ?

Ces réunions permettent de solliciter l'adhésion et la collaboration des responsables locaux et des groupes sociaux des villages à la vision du projet.

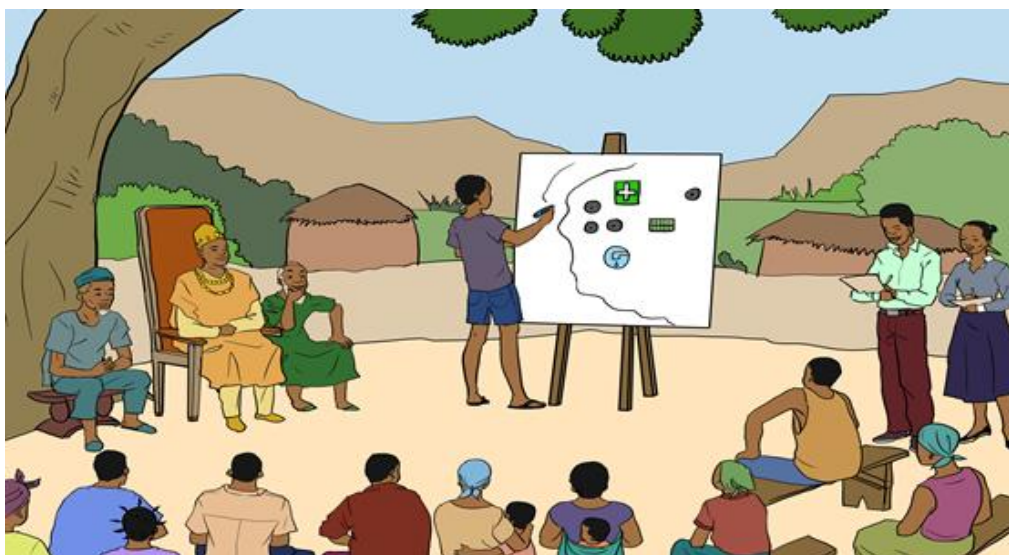
1.1.2. Etude du milieu

Des études du milieu au niveau de chaque village d'intervention sont nécessaires dans la conduite du processus pour :

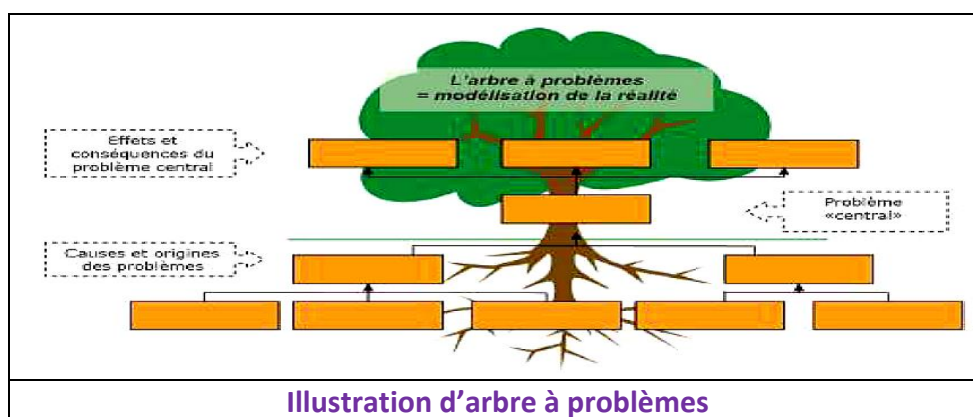
- Mieux connaître son environnement, ses contraintes et potentialités ;

- Identifier, pour chaque catégorie d'habitants, les principaux problèmes rencontrés ;
- Hiérarchiser les problèmes pour l'ensemble du village ;
- Analyser les problèmes en vue d'une meilleure compréhension de leurs causes et de leurs effets ;
- Choisir les causes les plus pertinentes sur lesquelles les villageois peuvent agir ;
- Identifier les problèmes prioritaires et les atouts du village ainsi que les ressources existantes ou mobilisables.

A la fin de cette étape de diagnostic, les villageois disposent d'une description détaillée de leur terroir, d'une liste des problèmes hiérarchisés par groupes de villageois, d'une analyse des problèmes prioritaires et des atouts qui sont à la base de la planification (étape suivante).



L'étude du milieu passe d'une part par la collecte des données secondaires du village auprès des responsables techniques et politico-administratifs, les ONG opérant dans le village. Ces données portent sur l'effectif de la population en tenant compte du sexe, la superficie du village, les villages limitrophes, le climat, la végétation, le relief, les principales cultures et les statistiques agricoles, etc. Et, d'autre part par un diagnostic participatif sur la base des principes de l'approche participative. Les outils du Diagnostic Participatif (DP) ou du Diagnostic Rapide (DR) ou de la MARP ou de l'APNV sont utilisés à cet effet. Il s'agit de : (i) Interview semi-structurée ; (ii) Carte de village ; (iii) Transect ; (iv) Calendrier saisonnier ; (v) Diagramme de Venn ; (vi) Arbre à problèmes ; (vii) Profil historique, etc.



L'outil Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (FFOM ou SWOT en anglais) est parfois retenu par les partenaires de LC pour collecter et analyser les données du terrain. Il offre aussi une vue critique sur le contexte de développement du village.

L'équipe d'animateurs de l'étude du milieu est formée au choix convenable et l'utilisation de ces outils et organisent les réunions de collecte des données pendant environ 3 à 5 jours. Cette étape d'étude du milieu favorise « l'immersion » de l'équipe d'animateurs dans les villages. Elle est appelée à résider ou pratiquer « l'immersion » dans le village pour conduire l'étude du milieu. Cela lui permet de se familiariser aux conditions de vie des villageois et d'être acceptée désormais par ces derniers. Les équipes d'animateurs sont formés dès le départ à la manipulation des différents outils à utiliser.

L'exploitation des données permet non seulement de mieux connaître le village, mais aussi d'établir un plan de développement villageois ou communautaire qui permet d'orienter le développement socio-économique du village. Il permet également de conseiller et d'orienter les populations sur l'organisation de mouvement coopératif et le choix des activités qui sont techniquement et économiquement faisables par les futures OP.

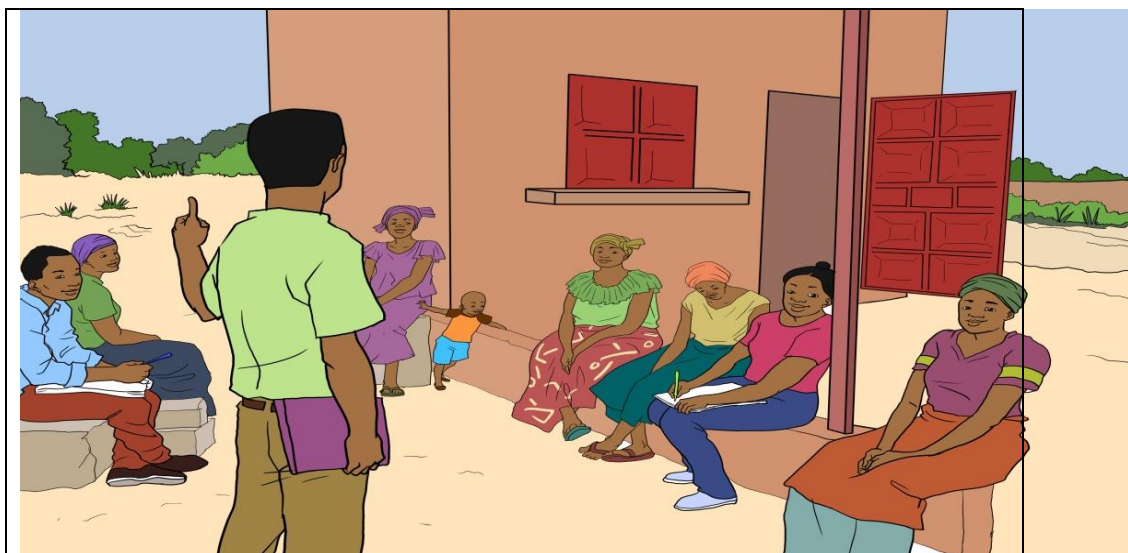
1.2. Appui à la mise en place des OP notamment les coopératives

L'appui à la création ou la mise en place des OP ou coopératives se fait à travers le cheminement suivant : sensibilisation des villageois, collecte et analyse des demandes de regroupement en OP ; appui au choix de l'activité de la coopérative ; appui des OP en constitution à l'élaboration des documents juridiques ; renforcement des capacités des membres d'OP sur la dynamique coopérative ; renforcement des capacités des animateurs et responsables des OP (faitière) en techniques d'organisation et de fonctionnement d'une entreprise coopérative ; appui à la tenue de l'AGC et à l'élection des responsables d'organes de l'OP ; appui à la constitution des dossiers d'agréments (reconnaissance officielle).

Il est important d'associer les agents du service étatique en charge des OP de la zone à toutes les étapes du processus de mise en place de l'OP. Ceci facilitera plus tard la validation du dossier de reconnaissance officielle et l'obtention de celle-ci auprès de la structure compétente.

1.2.1. Sensibilisation des villageois, collecte et analyse des demandes de regroupements en OP

Les villageois sont sensibilisés par l'équipe d'animateurs – qui est le plus souvent appuyée par les responsables d'OP faitière de la zone – sur la création des coopératives qui sont les unités de base pour recevoir l'appui du projet. De nouveaux et d'anciens regroupements de producteurs existants dans le village font des demandes d'appui à une meilleure constitution en OP. Ces demandes sont soumises à l'étude pour enclencher le processus d'appui à la création ou la restructuration de l'OP. Ces séances de sensibilisation et d'analyse des demandes de regroupement en OP sont faites en tenant plusieurs réunions avec les porteurs de projet d'OP.



1.2.2. Appui au choix de l'activité de la coopérative

Les membres de l'OP se réunissent autour d'une activité principale qui tient compte des domaines d'activités du projet. Ils sont appuyés par les animateurs à soumettre l'activité choisie à une analyse technico-économique qui permet d'examiner sa faisabilité sur la base des données environnementales, climatiques et de marché. L'outil dénommé le Guide d'étude de faisabilité économique et technique (environnementale) de l'activité permet aux animateurs d'accompagner les membres des OP à faire cette réflexion et de confirmer ou d'infirmer l'activité choisie. Les membres d'OP sont parfois appuyés par les animateurs à apprécier la rentabilité de cette activité en établissant son compte d'exploitation annuel prévisionnel.



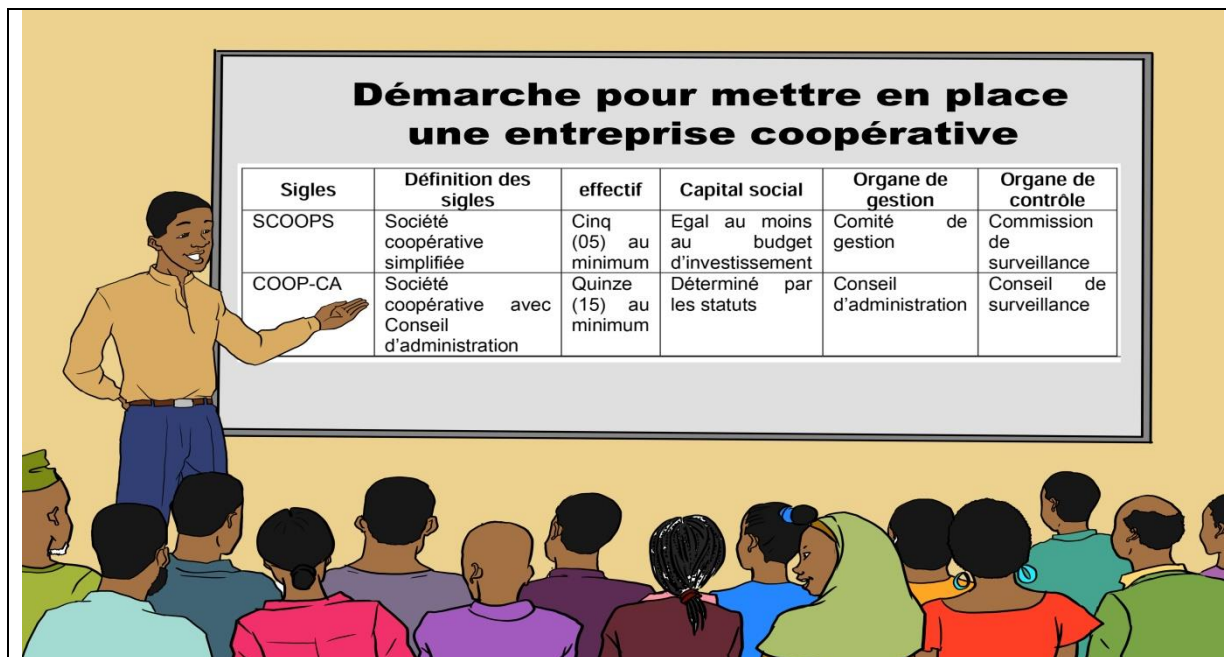
CHARGES			PRODUITS		
Libellé	Montant (F CFA)		Libellé	Montant (F CFA)	
Achats-Approvisionnements :			Vente :		
Matériels agricoles	70	500	Maïs	1708	000
Produits phytosanitaires	55	000	Riz	62	500
Engrais	15	000	Produits maraîchers	150	000
Carburant	3	750			
Frais du personnel :					
Personnel permanent	390	000	Prélèvement :		
Personnel occasionnel	300	000	Autoconsommation	285	000
Dotation aux amortissements	178	600	Cession interne	60	000
TOTAL CHARGES	1	012 850	TOTAL PRODUITS	2	380 500
RESULTAT	1	367 650			
TOTAL	2	380 500	TOTAL		380 500

1.2.3. Appui des OP en constitution à l'élaboration des documents juridiques

L'équipe d'animateurs du projet appuie chaque regroupement ciblé en les aidant à mettre en place un comité provisoire de 3 membres (président, secrétaire, trésorier) pour jouer le rôle de porte-parole de l'OP en constitution. Pour aider les membres de l'OP à rédiger leurs documents juridiques, ils sont soumis à un questionnaire conçu en tenant compte des éléments contenus dans le canevas type des statuts, règlement intérieur, et registre de membres. Pour les SCOOPS du Nord-Togo, c'est le canevas type des statuts, règlement intérieur, PV, Registre de membres suivant le nouvel Acte Uniforme de l'OHADA (sur les coopératives) qui est utilisé pour aider les membres des coopératives à élaborer leurs documents juridiques. Le guide d'animation des ateliers d'internalisation des dispositions de la nouvelle loi coopérative au Togo est aussi utilisé par les animateurs pour sensibiliser les membres des OP sur les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives portant Statut de la Coopération dans la zone OHADA et la révision de L'Ordonnance n°13 du 12 Avril 1967.

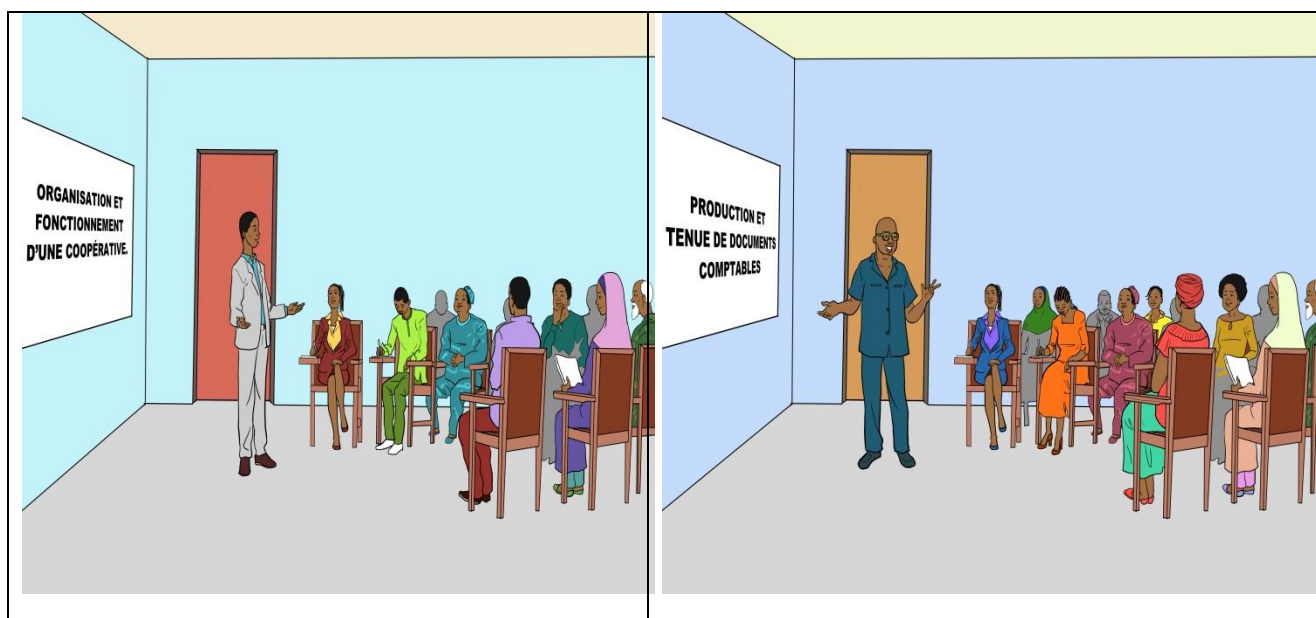
1.2.4. Renforcement des capacités de membres d'OP sur la dynamique coopérative

Il permet d'expliquer aux membres de l'OP future : (i) la définition d'un groupement coopératif, son importance et utilité, les intérêts que l'on a à être membre de la coopérative, les droits et devoirs des membres ; (ii) les principes et règles de base de fonctionnement d'un groupement coopératif ; (iii) les documents juridiques d'un groupement coopératif ; (iv) les organes dirigeants d'un groupement coopératif et leurs rôles ; (v) les différents responsables de la coopérative, leurs rôles et responsabilités ; etc.



1.2.5. Renforcement des capacités des animateurs et responsables des OP (faïtières) en techniques d'organisation et de fonctionnement d'une entreprise coopérative

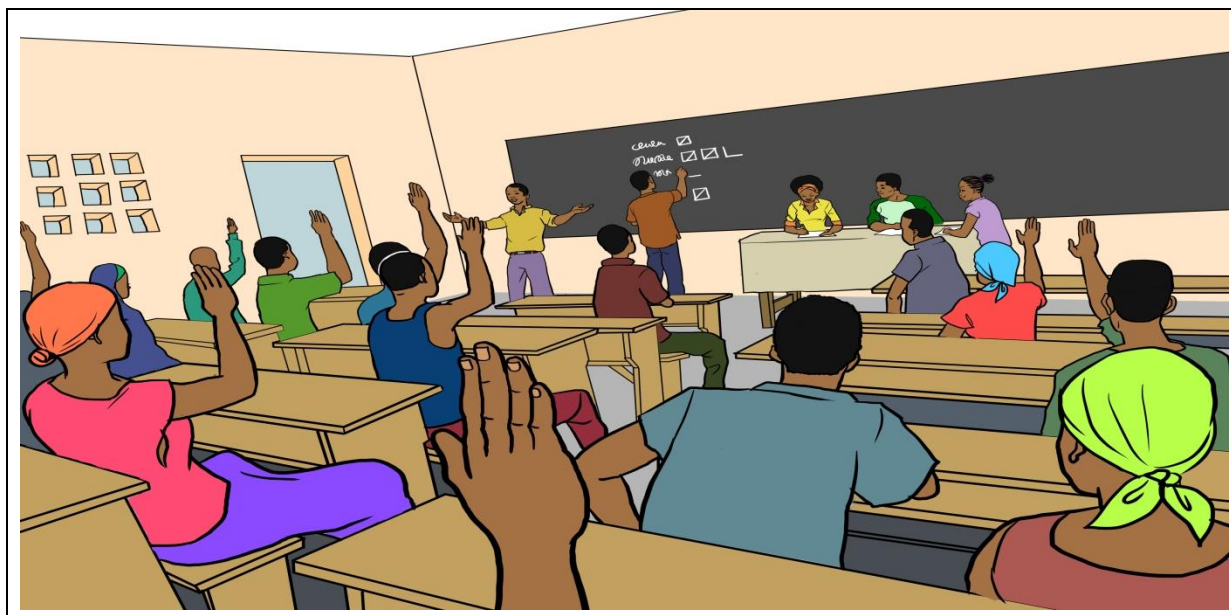
Pour mener à bien leurs activités d'appui-accompagnement des OP, les animateurs et les responsables d'OP (faïtières de la zone) reçoivent une formation/recyclage sur l'organisation et le fonctionnement d'une coopérative. C'est un module de formation structuré en plusieurs thèmes : participation et animation, planification – programmation des activités, organisation et suivi des activités, administration et organisation d'une association, techniques de communication, relations extérieures, contrôles et évaluations, information et formation, etc.



1.2.6. Appui à la tenue de l'AGC et à l'élection des responsables d'organes de l'OP

A l'issue de plusieurs réunions de préparation de l'AGC avec les membres du comité provisoire, il est organisé la réunion de l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) au cours de laquelle, les documents juridiques (statuts, règlement intérieur) sont adoptés par les membres et, on procède aux élections des différents membres des organes (BE, CA, CC, CS, etc.). Cette étape est sanctionnée par l'élaboration d'un Procès-

Verbal qui est un des documents indispensables pour la constitution du dossier d'agrément/reconnaissance juridique. Il faut noter que les documents organiques une fois adoptés sont paraphés par les représentants de l'OP.



1.2.7. Appui à la constitution des dossiers d'agrément (reconnaissance officielle).

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 59/PR/MDRC du 28/12/66 portant statut général de la coopération et du décret n° 91 – 39 du 14 Février 1991, les pièces de demande d'enregistrement en qualité de coopérative sont :

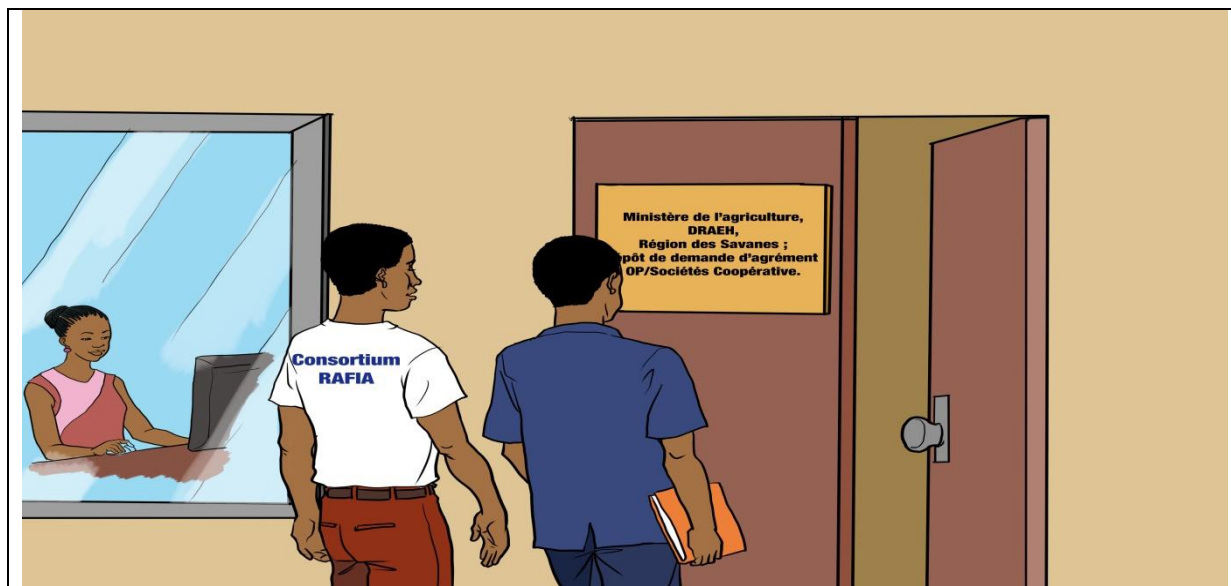
- Une demande d'intention de constitution de la coopérative ;
- Un exemplaire des statuts du groupement ;
- Une copie du procès-verbal de délibération de L'AG constitutive ;
- Eventuellement un exemplaire du Règlement Intérieur ;
- La liste des membres du CA et du Comité de Surveillance
- Un état justificatif de la souscription des parts sociales, de leur libération et du dépôt des fonds recueillis.

Ces pièces sont à soumettre à l'instance d'assistance technique le plus proche (SCDA/CARDER).

Deux étapes sont prévues pour la constitution de la coopérative : (i) L'étape pré-coopérative pendant un délai de six mois à trois ans au plus pour apprendre et maîtriser les réalités coopératives ; (ii) L'étape coopérative après l'agrément donné par le Comité National d'agrément de la Coopérative.

Pour ce qui concerne la nouvelle loi (l'acte unique de l'OHADA sur les coopératives) les dossiers à prévoir sont : (i) Attestation d'ouverture de compte ; (ii) Relevé du solde du compte de la coopérative ; (iii) Statuts et règlement intérieur ; (iv) Procès-Verbal (PV) d'AGC ; (v) Casiers judiciaires des responsables ou photocopies des cartes d'électeurs). ; (vi) Attestation de la coordination de RAFIA (au Nord Togo); (vii) Attestation du DRAEP.

Ces dossiers sont envoyés au Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin ou du Togo, où les structures compétentes l'étudient pour son approbation et son immatriculation.



1.3. Appui à l'identification des besoins d'appui aux OP (diagnostic)

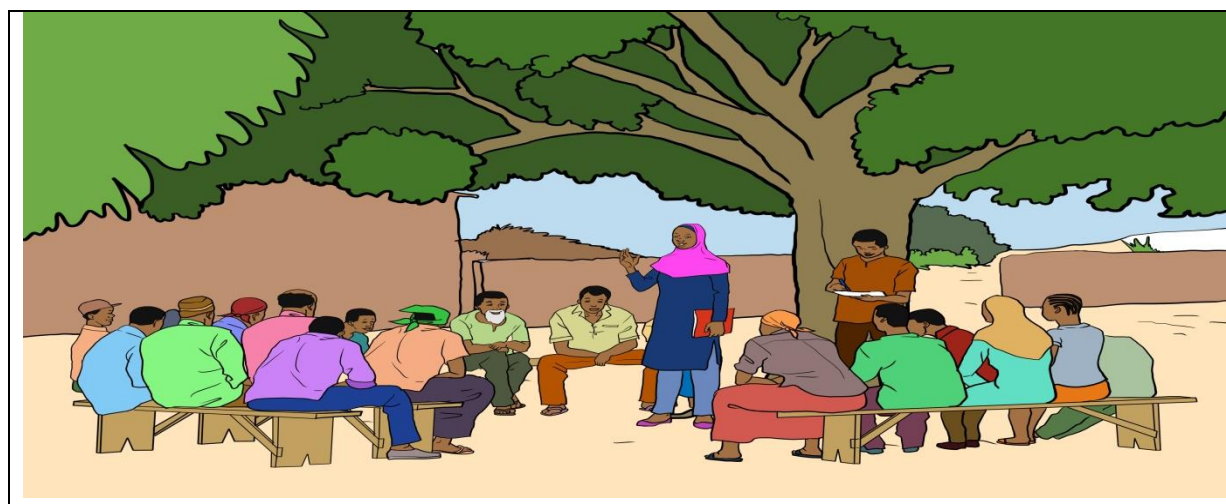
1.3.1. Appui à l'établissement de la situation de référence des OP

La situation de référence de l'OP est faite par le biais d'un outil dénommé « Critères ou Grille d'appréciation des organisations », qui permet d'évaluer la fonctionnalité des OP sur la base de certains critères tels que : existence des textes organiques (Statut et RI) et agrément ; existence et tenue des outils de gestion ; existence de fonds en caisse (en espèces ou en compte) ; existence de plan d'action/activités ; capacité de tissage d'alliance (implication dans les activités communautaires) et réseautage ; tenue régulière des réunions et AG ; capacité d'initiative/innovation ; organisation du groupe et gestion de l'information ; niveau d'instruction des leaders ; capacité de mobilisation des ressources.

La situation de référence permet aux acteurs d'appui de cibler les besoins des OP en termes d'organisation et de structuration.

1.3.2. Appui à l'identification et l'analyse des besoins des OP

En dehors des besoins en organisation et structuration ci-dessus établis, les appuis des animateurs vont en direction des besoins des OP dans les différents maillons de l'activité économique choisie par les OP ; notamment les besoins au niveau du maillon de la production (semences, engrais, techniques améliorées de productions, etc.), au niveau des maillons de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ; sans oublier les besoins en équipements et matériels et, en financements. Des fiches de collectes des données pour l'identification et l'analyse des besoins sont établies en vue d'appuyer les OP à planifier leurs plans d'appui-accompagnement ou leurs plans d'affaires.



1.3.3. Appui à la planification des appuis aux OP

Les besoins des OP identifiés ci-dessus sont exploités par les animateurs pour préparer un Draft de plan d'appui de l'OP. Les outils utilisés à cet effet dépendent des opérateurs et du type de coopératives à appuyer. On peut citer : la fiche d'élaboration de plan annuel, le plan trimestriel et plan mensuel (cadre logique simplifié) ; le canevas de plan d'action mis en place par la nouvelle Loi OHADA sur les coopératives ; le guide d'identification des microprojets ; le plan de campagne ; etc.

Un atelier de planification des appuis est organisé pour valider le Draft de plan préparé par les animateurs. Le plan d'appui ainsi défini prend en compte les activités d'appui liées à la vie associative et la gestion des OP, la production (accès aux semences, intrants, etc.), la transformation, la commercialisation et le renforcement des capacités techniques des membres d'OP. Ils prennent en compte aussi des actions liées à la mobilisation des fonds internes et des crédits à l'OP et l'alphabétisation. On aboutit à une programmation annuelle (activités, période d'exécution, responsable de l'activité et autres acteurs impliqués).

Modèle de PTBA pour la production du maïs :

Actions/Activités	Extrants /indicateurs	Responsable	Période de réalisation												Budget estimé (FCFA)	Source de financement
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Equipements agricoles	Nombre de tracteurs, batteuses, vanneuses acquis	Responsable matériel														
Approvisionnement en Intrants (semences, engrais)	Quantités de semences et d'engrais achetés	Responsable intrants														
Production (labour, semis, entretien, travaux post-récolte etc.)	Superficie emblavée, quantité de la	Responsable production														
Commercialisation (transport, marketing etc.)	Quantité de produits commercialisés	Responsable commercialisation														
TOTAL																

1.4. Appui à la mise en œuvre des appuis aux OP

1.4.1. Mise en place et renforcement des capacités des OP sur les outils de gestion

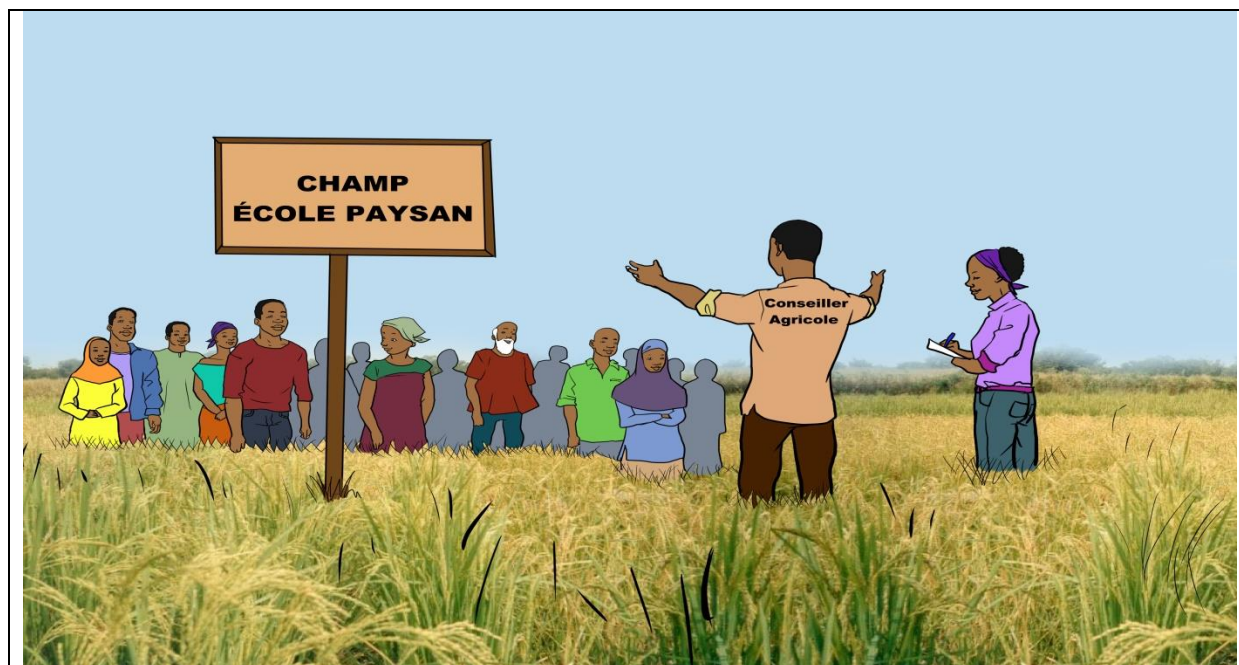
La panoplie d'outils ou documents de gestion à la mise en place varie d'une OP à l'autre. Les outils les plus communs aux OP appuyées sont : le registre des membres ; le cahier ou fiche de réunion ou PV de réunions (AG, CA, CC, BE) ; le cahier de visite ; le cahier de caisse ; le cahier de banque ; le cahier ou fiche de stock ; le programme d'activités ; etc.

1.4.2. Renforcements des capacités de production des OP (production végétale, maraîchage et élevage, etc.)

Il s'agit des formations sur les itinéraires techniques orientées vers OP selon leurs activités de production végétale, maraîchage ou de production animale (élevage). On peut citer :

- Pour OP de production végétale : les techniques de semis en ligne, d'épandage d'engrais, de compostage, de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS), etc. ;
- Pour les OP maraîchères : les techniques de réalisation de pépinière, de semis des plants de tomate, d'entretiens (période de semis, arrosage, traitements phytosanitaires, et fumure des champs maraîchers, récolte et conservation des produits etc.) ;

- Pour les OP d'éleveurs : les techniques de vaccination et des soins vétérinaires de base des poulets, construction semi-moderne des poulaillers, l'alimentation des poulets, l'habitat des lapins, l'alimentation des lapins, etc. ;
- Pour les OP d'apiculteurs : les caractéristiques d'un site apicole, les techniques de fabrication des ruches, de capture et d'élevage des abeilles, d'entretien des ruchers, l'extraction du miel et sa transformation en produits dérivés.



1.4.3. Renforcement des capacités des OP sur la gestion des intrants

Pour la gestion des intrants (semences et des engrais) les membres d'OP sont formés suivant les outils ci-dessous : fiche de recensement des besoins en intrants agricoles ; fiche de commande ; fiches de mise en place ; fiche de stock ; fiche de livraison aux sous-groupes ; fiche de redistribution des intrants aux membres (individus) ; etc.

1.4.4. Renforcement des capacités des transformatrices sur les techniques de transformation

Le renforcement des capacités des transformatrices se fait souvent grâce aux visite-échanges organisées par les opérateurs en faveur des femmes transformatrices. Par exemple, les femmes qui font l'étuvage de riz dans la région de Dapaong étaient allées en visite-échange à Tanguéta (au Bénin) où des femmes ont une plus grande expérience dans les techniques améliorées d'étuvage de riz. Pendant ces jours d'échanges, ces femmes apprennent de nouvelles notions et manipulent de nouveaux équipements d'étuvage, ce qui leur permet dès leur arrivée chez elles de reproduire les mêmes techniques et améliorer leurs savoir-faire. Toutefois, il faut signaler qu'avant d'engager les visites d'échanges, il est important de donner une formation de base aux promotrices afin qu'elles disposent de prérequis. Cela leur permet de tirer grands profits des visites d'échanges.

1.4.5. Renforcement des capacités de stockage et de commercialisation des produits agricoles

Le PSAE a accompagné des OP et des femmes individuelles dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles (savon à base de beurre de karité, riz paddy, riz étuvé, maïs, arachide, etc.). Elles sont formées sur les techniques de stockage et de conservation des produits agricoles ; les techniques de construction des Greniers Traditionnels Améliorés (GTA) ; les techniques de marketing des produits agricoles ; les techniques de vente groupée et du warrantage des produits agricoles ; les techniques de fabrication et d'utilisation des foyers améliorés ; etc.



1.4.6. Appuis à l'accès aux équipements et matériels agricoles

Les équipements octroyés aux OP dans le cadre du PSAE sont : houes, coupe-coupe, arrosoirs, pioches, kit ou matériel d'étuvage, matériel de culture attelée, bâches et puits maraîchers, magasins, etc. Certains équipements tels que les magasins et les bâches, râpeuses, presses sont mis sous la gestion des faîtières d'OP : les UNICAP (Togo) et /ou des U-OPA (Bénin).



1.4.7. Appui à l'accès aux financements par les CMEC

Les CMEC travaillent en étroite collaboration avec les Opérateurs de LC. Les principales étapes de la démarche de financement d'une coopérative se présentent comme suit : (i) remontée des besoins en crédit de la coopérative par les Opérateurs ; (ii) sensibilisation et information des OP sur les différents produits et services offerts par le réseau des CMEC, les conditions d'adhésion à la CMEC, les conditions d'obtention de crédits auprès de la CMEC en lien avec les principes de la loi de l'OHADA, etc. ; (iii) facilitation de l'adhésion de la coopérative au réseau de la CMEC par l'ouverture d'un compte dans l'une de ses caisses ; (vi)

expression ou demande de crédit de la coopérative ; (v) information de la coopérative sur les conditions de crédits (montant, taux d'intérêt, l'épargne préalable, la durée de remboursement, etc.).

Le processus d'instruction des demandes et d'octroi de crédit requiert : l'accord des Opérateurs qui connaissent bien les OP ; les constats de l'Agent de crédit de la CMEC ; les avis motivés de l'Agent de crédit, de son gérant et du représentant du Service Exploitation du Réseau des CMEC ; les décisions du comité interne et du Comité de crédit de la CMEC ; l'éducation financière de tous les bénéficiaires de crédits, membres de la coopérative avant le décaissement.

Les outils utilisés par les réseaux de CMEC et vulgarisés auprès des coopératives et leurs membres pour obtenir de crédits sont entre autres : le carnet de membre qui retrace les opérations d'épargne et de crédit ; la fiche de demande d'adhésion ; la fiche nominative des bénéficiaires individuels membres de la Coopérative ; la fiche de demande de crédit groupement ; le plan d'affaires ou tout au moins le plan de campagne validé en AG par les membres ; le manuel de politique d'épargne et de crédit ; etc.



Les conditions et dossiers à réunir pour accéder aux crédits sont : libération de la part sociale et le droit d'adhésion à la CMEC ; avoir un compte ; avoir une ancienneté de trois mois ; expression de la demande de crédit ; libération de $\frac{1}{4}$ du montant demandé ; fourniture de l'attestation de résidence des responsables ; photocopie des casiers judiciaires des responsables ou leurs cartes d'identité nationale ou de leurs cartes de LEPI ; fourniture des photos d'identité ; se faire avaliser par quelqu'un ou être en groupe de solidarité.

1.4.8. Appui à l'alphabétisation

La démarche utilisée pour le volet alphabétisation suit le cheminement suivant :

- ✓ Expression des demandes d'OP à alphabétiser leurs membres. Les Opérateurs, notamment la CDD (Nord-Togo), les Services Départementaux d'alphabétisation avec lesquels LC a des contrats d'alphabétisation des membres d'OP au Sud et Nord-Bénin n'organisent les campagnes d'alphabétisation que sur demande des coopératives ;
- ✓ Etude de faisabilité de la campagne d'alphabétisation par les Services d'alphabétisation. Il faut un certain nombre d'apprenants avant de planifier une campagne d'alphabétisation ;
- ✓ Regroupement/création des centres (par village ou des villages jumelés selon le cas et le contexte) ;
- ✓ Sélection et formation initiale/Recyclages des maîtres alphabétiseurs locaux ou des Agents de Liaison et d'Information pour la gestion des bibliothèques (ALI) ;
- ✓ Organisation des campagnes d'alphabétisation ;

- ✓ Organisation des campagnes d'alphabétisation spécifiques sur demande. Il s'agit des cours d'alphabétisation plus approfondis qui permettent de renforcer les capacités des responsables d'OP en gestion, et dans la maîtrise des itinéraires techniques de transformation et de production, etc.
- ✓ Des supervisions mensuelles ou bimestrielles sont organisées par la direction départementale de l'alphabétisation qui valide d'abord les curricula de formation des maîtres alphabétiseurs et les épreuves d'évaluations ;
- ✓ Evaluation mi-parcours et finale des campagnes.



Des manuels d'alphabétisation pour lire, écrire et calculer sont édités en diverses langues selon le milieu pour la première phase d'alphabétisation. Pour les campagnes spécifiques, les formateurs utilisent des documents ou manuels de gestion traduits en langues. Cette phase approfondie d'alphabétisation est orientée vers les outils de gestion pour aider les responsables d'OP à mieux favoriser le couplage alphabétisation et appui-conseils aux OP. Il permet mieux de remplir et tenir les documents de gestion dans la gestion des OP. CDD a mis en place des bibliothèques locales au niveau des UNICAP pour permettre aux membres alphabétisés de réviser les notions acquises. Ces bibliothèques sont animées par les ALI.

1.5. Appui au suivi-évaluation des appuis aux OP

Le système de suivi mis en place par les Opérateurs de LC est un système de suivi-appui-conseil observé par les animateurs auprès des coopératives. Le suivi-appui-conseil est observé à chaque étape de la mise en œuvre des appuis aux OP. Il se fait au fur et à mesure de la mise place des actions d'appui des OP en organisation, structuration, technique, formation, financement, alphabétisation, etc. Il permet de contrôler si les notions acquises par les membres d'OP sont effectivement appliquées. Au besoin, lors du suivi, les animateurs apportent de nouvelles explications ou des conseils aux membres pour qu'ils maîtrisent mieux les outils mis à leur disposition.

Les programmes d'activités, les fiches de suivi de l'exécution des activités d'appui programmées sont des outils de suivis utilisés. Un rapport d'activités trimestriel et un rapport annuel sont produits par les Opérateurs pour rendre compte du niveau d'avancement des appuis apportés. Une auto-évaluation assistée des activités programmées a lieu à la fin de la campagne et permet de faire la reprogrammation concertée au début de l'année suivante. Une évaluation à mi-parcours et finale sont réalisées avec des évaluateurs externes sous l'égide de LC.

Chapitre 2 : Intervenants et leurs rôles

La démarche d'appui-accompagnement des OP décrite ci-dessus est conduite au niveau de chaque site par des équipes pluridisciplinaires dans laquelle les intervenants ont leurs rôles mais appelés à travailler en synergie et en complémentarité. On peut distinguer plusieurs catégories d'intervenants qui travaillent dans la mise en œuvre du PSAE dans les différents sites :

2.1. animateurs de projets

2.1.1. animateurs des ONG

Les animateurs mis à disposition du PSAE par les Opérateurs constituent la cheville ouvrière de la mise en œuvre du projet. Ils participent aux diagnostics villageois, à l'identification des besoins d'appuis des OP et la planification des actions d'appui. Ils accompagnent les OP dans la mise en œuvre de leurs programmes d'activités. Ainsi, ils suivent, conseillent et forment les OP dans la gestion de leur organisation, structuration, fonctionnement, comptabilité, la gestion des intrants, la commercialisation des produits agricoles, l'accès aux équipements, matériels et aux financements, etc. Ils veillent au suivi de l'application des notions acquises par les membres d'OP lors des diverses formations techniques. Ils veillent sur la prise en compte des femmes dans les différentes phases et étapes de la démarche d'appui aux OP, et, servent de courroies de transmission des informations entre la Coordination de l'ONG (Opératrices) et, les OP et leurs faïtières. Les animateurs du PSAE travaillent sur la base des programmes annuels, trimestriels et mensuels des OP et leurs faïtières suivies. Et, ils produisent des rapports mensuels ou trimestriels pour rendre compte de leurs activités d'appui des OP à leur coordination. Ils participent à plusieurs réunions de leur coordination. Et, pour mener à bien leurs activités, ils sont formés à l'utilisation des outils d'appui aux OP. La réussite de leurs travaux d'appui-accompagnement exige qu'il faille respecter la norme de 8 à 10 OP suivies par animateur et par mois. Le niveau d'instruction des animateurs dans le cadre du PSAE équivaut souvent aux diplômes tels que le DEAT, APS, BAC, et les diplômes universitaires.

2.1.2. Conseillers des CARDER (CPV, CGEA, etc.)

Dans le cadre de la mise en œuvre de LISA II dans l'Atacora-Ouest (Nord-Bénin), LC ayant opté pour une approche de « faire-faire » a signé un contrat avec le CARDER AD qui a utilisé ses agents des SCDA dans l'animation du projet sous l'égide de son Antenne de Tanguéta. Ainsi, tout comme les animateurs de GROPERE, et de RAFIA, les Conseillers en Production Animale et des Conseillers en Gestion des Exploitations Agricoles sont employés dans leurs zones de travail à appuyer les GVPM dans leurs activités autour de leurs AGR. Ils jouent quasiment les mêmes rôles que les animateurs (des ONG opératrices du PSAE au Sud-Bénin et Nord-Togo) décrits au point précédent, notamment le suivi permanent des appuis aux producteurs, la transmission d'information entre le CARDER et les OP, la vérification des demandes d'intrants auprès des producteurs individuels, etc.

2.2. Agents de base

2.2.1. Relais endogènes

Ce sont des leaders villageois, membres des OP appuyées formés sur un certain nombre de thématiques : alphabétisation, transformation agroalimentaire, apiculture, petit élevage, etc. On retrouve dans leurs rangs les maître-alphabétiseurs, les vaccinateurs villageois de volaille, les apiculteurs expérimentés, les étuveuses expérimentées, les transformatrices expérimentées, les constructrices de foyers améliorées, les constructrices et constructeurs de Greniers Traditionnels Améliorés (GTA), les Agents de Liaison et d'Information pour la gestion des bibliothèques (ALI), etc.

Ils présentent des prérequis dans leurs domaines d'expertises et sont formés ou recyclés dans le cadre du PSAE et sollicités pour partager leurs expertises avec les autres bénéficiaires du projet. Les responsables d'OP et de leurs faïtières ont aussi reçu plusieurs formations qui leur permettent aussi de jouer le rôle d'enquêteurs et de formateurs locaux dans les domaines de l'organisation des OP, la tenue des documents de gestion, la manipulation des équipements, la maîtrise des techniques agricoles, etc. Cette approche de relais endogènes développée dans le cadre du PSAE permet de favoriser à termes, une suite durable des actions du projet.

Les relais endogènes ne sont pas rémunérés par le projet. Toutefois, le Projet participe à leur prise en charge lors des campagnes d'activités sollicitant leurs expertises. Par exemple dans le cadre de LISA II, un maître-alphabétiseur prend 10 000 F CFA/mois pendant environ 6 mois que dure la campagne d'alphabétisation.

2.2.2. animateurs relais de LISA II

En dehors des relais endogènes, LISA II a employé des animateurs relais qui sont chargés de la mobilisation sociale, de la transmission et des remontées d'information entre les acteurs du projet : bénéficiaires, l'équipe du projet et les CARDER. Ils sont dans un rôle d'animation et de suivi des OP appuyées. Ils ont un salaire mensuel.

2.3. Assistants techniques (AT) et les Techniciens Spécialisés

2.3.1. Assistants Techniques (AT) au niveau des Opérateurs

Ce sont des cadres de conception qui travaillent sous l'égide de la coordination de PSAE et de LC pour apporter aux animateurs et agents de base et les responsables d'OP dans l'analyse des problèmes et des solutions, des appuis méthodologiques, et des formations techniques. Ils participent à la supervision de la démarche et des outils mis en place auprès des OP. Dans ce cadre, les AT de GEL sont par exemple sollicités pour orienter les réflexions sur la situation des OP, la rédaction et la mise en œuvre des plans d'affaires des OP, etc.

2.3.2. Techniciens Spécialisés des CARDER (TSIEC, TSPV, TSPA, TSAGRN, etc.) et des ICAT

Les TSIEC des CARDER des trois communes d'intervention de LISA II dans l'Atacora ouest ont joué un rôle clé dans le diagnostic organisationnel et institutionnel des OP et dans l'analyse participative des problèmes et la recherche des meilleures solutions possibles, l'organisation et la gestion des intrants, etc. Les OP reçoivent aussi l'appui des TSPA, dans la formation sur les techniques améliorées d'élevage de lapin et de volaille ; des TSPV dans les techniques améliorées de production végétale, la GIFS ; des TSIEC dans la mise en place des OP et dans le processus de leur reconnaissance officielle, la gestion des magasins ; des TSAGRN dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; etc.

2.4. Autres intervenants

2.4.1. ONG, Offices et Projets

Les OP et individus bénéficiaires des appuis de LC dans le cadre du PSAE ont reçu des appuis ponctuels de la part d'autres intervenants tels que FODEFCA, BIT, HELVETAS, FAFA AD, FAFA MC, qui leurs offrent des appuis en équipements (aménagements sommaires des périmètres maraîchers et rizicoles) et formations (techniques apicoles, etc.).

2.4.2. Institution de micro-finance

Les agents de crédits et des caisses des réseaux CMEC, sont employés dans l'analyse des dossiers et l'octroi des crédits aux OP et autres individus demandeurs de crédits. Ils procèdent aux suivis de ces crédits en

collaboration avec les animateurs de GROPERE, RAFIA et de LISA II. Les réseaux de CMEC travaillent dans une approche de complémentarité avec les ONG GROPERE, RAFIA et le Projet LISAIL.

Les CLCAM et autres institutions de micro-finance, sont sollicités par des OP et autres bénéficiaires du PSAE dans le financement des AGR.

2.4.3. Prestataires de services

Des consultants, formateurs externes ont été employés au besoin dans le processus d'appui accompagnement ; la réalisation des études du milieu, des formations spécifiques aux OP.

2.4.4. Direction de LC

Les AT, Chargé de Programme (CP) de la Direction de LC sont dans le rôle de suivis réguliers et de supervision de l'ensemble du programme SAE dans les trois sites d'intervention au Bénin et au Togo. Ils apportent aux cadres et animateurs du programme les appuis méthodologiques et organisationnels nécessaires pour mener à bien leurs activités pour le bon fonctionnement des OP en lien avec leurs AGR. Ils leur apportent également la logistique et les moyens prévus pour conduire les appuis des OP sur le terrain. Ils travaillent aux côtés des coordinations locales du programme au développement de la collaboration et des synergies avec les autres acteurs des structures étatiques et des projets similaires.

Chapitre 3 : Modules de formation et de renforcement de capacités dans le cadre du PSAE

N°	Module de formations et de renforcement des capacités	Bénéficiaires	Intervenants
1	Guide de sensibilisation et les techniques et outils d'animation	Animateurs de PSAE	Responsables du projet (AT, CP)
2	Outils de DP ou MARP	Animateurs de PSAE, CPV /CARDER	Responsables du projet (AT, CP), TS des CARDER, ICAT
3	Organisation et fonctionnement d'une entreprise coopérative	Animateurs Responsables d'OP et de leurs faïtières	Animateurs Responsables d'OP et de leurs faïtières AT, Agents de ICAT, CARDER (TSIEC, CPV, etc.)
4	Guide d'appropriation de la nouvelle Loi OHADA	Animateurs de PSAE	Agents de l'ICAT, CP
5	Outils d'étude de faisabilité technique et économique de l'activité	Animateurs du PSAE	CP, AT
6	Dynamique coopérative de l'OP	Responsables d'OP	Animateurs PSAE
7	Remplissage des fiches de collecte de données	Agents endogène, Responsables faïtières des OP	AT des Opérateurs, AT/GEL, TSIEC, Conseillers Agricoles (ICAT)
8	Outils de planification des activités	Animateurs PSAE	CP/PSAE, Experts extérieurs
9	Canevas de plan d'activité suivant les nouvelle Loi OHADA sur les coopératives	Animateurs PSAE	Agents de l'ICAT, DRAEP
10	Montage des plans d'affaires	Animateurs PSAE	AT /GEL et LD
11	Les outils de gestion	Animateurs, responsables d'OP et leurs faïtières	CP/PASAE, Agents des CARDER, ICAT,
12	Tracés, remplissage et la tenue régulière des documents ou cahiers de gestion	Responsables d'OP	Animateurs et AT du projet, CPV, CGEA
13	Formation aux itinéraires techniques de production de riz	Responsables d'OP	TSPV, CPV/CARDER, ICAT
14	Itinéraires techniques de production de maïs	Responsables d'OP	TSPV, CPV/CARDER, ICAT
15	Itinéraires techniques de production d'arachide	Responsables d'OP	TSPV, CPV/CARDER, ICAT
16	Techniques de fabrication du compost	Responsables d'OP	TSPV, CPV/CARDER, ICAT
17	La GIFS	Responsables d'OP	TSPV, CPV/CARDER, ICAT
18	Lutte antiérosive	Responsables d'OP	TSAGRN, CPV/CARDER, ICAT
19	Itinéraires techniques de productions maraîchères (tomate...)	Responsables d'OP	TSPV, CPV/CARDER, ICAT
20	Techniques d'élevage de lapin	Cuniculteurs	TSPA, Vétérinaires privés, Techniciens de l'ABeC
21	Techniques d'élevage des poulets	Aviculteurs locaux	TSPA, Vétérinaires privés
22	Techniques d'élevage des abeilles (captage d'abeille, installation et entretiens du rucher)	Apiculteurs	FODEFCA/BIT/CEJEDRAO
23	Appui-conseils sur les notions pratiques acquises lors des formations techniques	Responsables des OP	Animateurs et AT du projet
24	Tenues des documents de gestion des intrants	Responsables d'OP	TSPV, TSIEC, TSPA, CPV/CARDER, ICAT
25	Appui-conseil sur les notions de gestion des intrants et es outils mis à disposition des OP	Responsables d'OP	Animateurs et AT du projet
26	Visites-échanges au profit des femmes sur l'étuvage du riz	Transformatrices de riz	Femmes étuveuses expérimentées
27	Appui-conseils sur les notions pratiques des	Membres d'OP (femmes	Animateurs et AT du projet

N°	Module de formations et de renforcement des capacités	Bénéficiaires	Intervenants
	formations techniques sur la transformation	transformatrices)	
28	Techniques de stockage des produits agricoles	Commerçantes des produits vivriers	TSPV, TSIEC, CPV/CARDER, ICAT
29	Marketing des produits agricoles	Membres d'OP	AT/GEL, CP/PSAE, Experts extérieurs, Agents de conditionnement/CARDER
30	Techniques de vente groupée et du warrantage des produits agricoles	Responsables des OP	Animateurs PSAE, Agents du CARDER, Responsables d'OP faitières
31	Techniques de fabrication et l'utilisation des foyers améliorés	Membres d'OP	Formateurs extérieurs, femmes expérimentées
32	Appui-conseil des OP sur les notions de gestion des intrants et les outils mis à disposition des OP	Membres d'OP	Animateurs et AT du projet
33	Utilisation des matériels et équipements de récolte et de transformation	Membres d'OP	Spécialistes locaux, experts externes
34	Montage des dossiers des financiers de la CMEC	Animateurs, AT	Agents de crédits de la CMEC
35	Appui-conseils et suivi des crédits contractés par les OP	Responsables OP	Animateurs, Agent de crédits CMEC, AT du projet
36	Recyclages des maîtres alphabétiseurs locaux	Maîtres alphabétiseurs	Animateurs CDD, maîtres alphabétiseurs locaux ou ALI), Responsables départementaux d'alphabétisation
37	Formation/organisation des campagnes d'alphabétisation	Membres d'OP	Animateurs CDD, maîtres alphabétiseurs locaux ou ALI), Responsables départementaux d'alphabétisation
38	Organisation des campagnes d'alphabétisation spécifique	Membres d'OP	Animateurs CDD, maîtres alphabétiseurs locaux ou ALI), Responsables départementaux d'alphabétisation
39	Appui-conseils et suivi des notions apprises	Membres d'OP	Animateurs PSAE, animateurs CDD, maîtres alphabétiseurs
40	Outils de suivi-évaluation	Animateurs, AT	LD, AT/GEL
41	Assistances des OP à l'autoévaluation de leur programme d'activités	Membres d'OP	Animateurs, AT PSAE, animateurs CDD, agents de crédits
42	Principes et outils d'intégration du genre	Responsables des faitières' OP, Animateurs, AT	AT/GEL, AT/LD

Chapitre 4 : Prise en compte du genre et de l'environnement

4.1. Prise en compte du genre

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSAE, LC a élaboré un « Guide pour la création durable de compétences pratiques de genre dans les projets de sécurité alimentaires ». Il favorise la création des compétences internes au sein des Opérateurs et leurs partenaires pour l'intégration transversale du genre dans le processus de conduite des activités du programme. Les animateurs et AT du PSAE sont formés aux outils méthodologiques de prise en compte du genre au quotidien, tels que le Dialogue Valorisant (DV) et le mini focus-Group (mfG). Ces principes et outils d'intégration du genre dans les démarches d'appui favorisent le renforcement des positions des femmes au sein de l'économie agricole dans les villages.



Ainsi, la démarche de prise en compte et de valorisation des femmes dans le processus d'appui des OP dans le cadre du PSAE s'articule autour des éléments méthodologiques suivants : facilitation de la participation et l'implication des femmes et des hommes dans les réunions ou ateliers de diagnostics, de planification et de programmation des activités des coopératives ; promotion de la mise en place des OP mixtes (hommes + femmes) et des OP féminines (transformation, commercialisation des produits agricoles, etc.) ; motivation des femmes à mieux s'impliquer dans les OP et se prendre en charge ; facilitation de la participation des femmes et des hommes dans des formations techniques autour des AGR ; facilitation de la représentation des femmes au sein des organes de décision (dirigeants) des OP ; facilitation de l'accès des femmes aux crédits de campagne ; encouragement des femmes à se faire alphabétiser massivement ; promotion des AGR qui répondent aux réels besoins des femmes et des hommes ; etc.

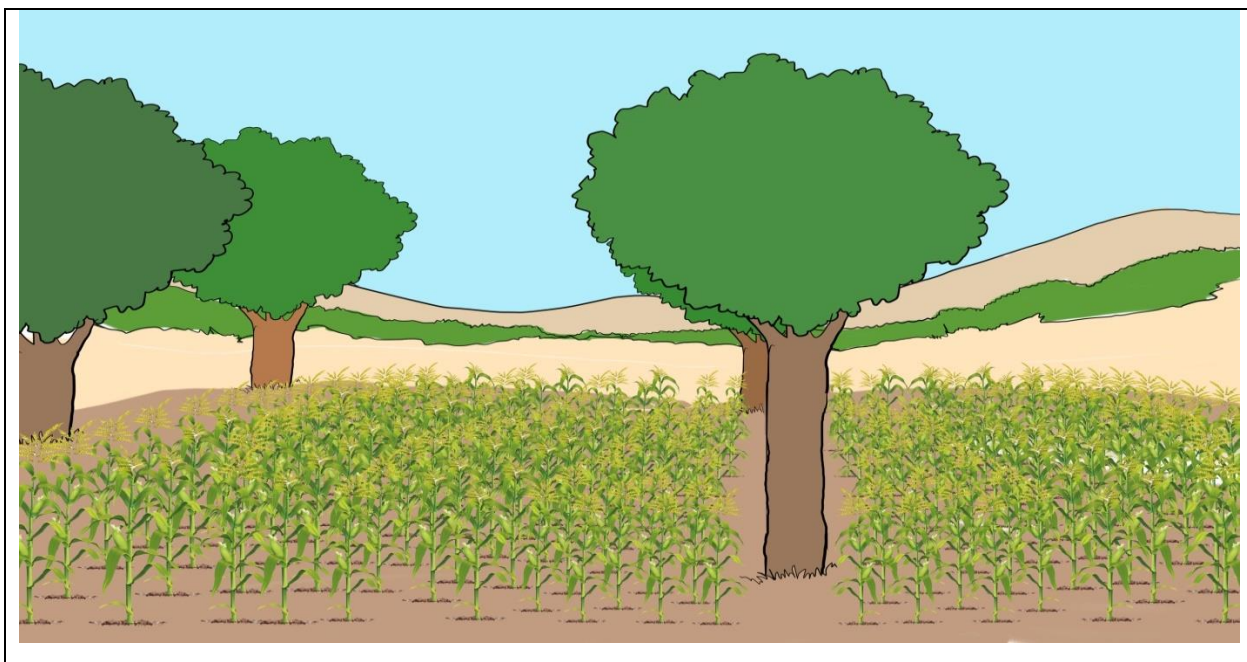
4.2. Prise en compte de l'environnement

La mise en œuvre du PSAE autour des filières agricoles (riz, maraîchage, maïs, arachide, etc.) et animales (poulet et lapin) pourrait exacerber les impacts négatifs déjà existants sur l'environnement et sur les populations à savoir : dégradation des sols par érosion ; perte de la fertilité des sols ; défrichement de zones

boisées ; salinisation, l'alcalinisation et l'acidification des sols par l'intensification ; pollution des eaux de surface et souterraine avec l'utilisation d'engrais, de pesticides et herbicides ; nuisances dues aux pesticides (risques sanitaires/intoxications, pesticides non homologués, mauvaise gestion des emballages, etc.) ; augmentation des maladies d'origine hydrique ; perte de terre de pâturage ; contamination du bétail par l'abreuvement ; conflits entre les éleveurs et les agriculteurs avec l'aménagement de périmètres agricoles ; etc.

La démarche adoptée par les Opérateurs et LC pour une meilleure prise en compte de l'environnement est structurée autour des mesures d'atténuation des impacts négatifs ci-dessus évoqués, notamment :

- ✓ le renforcement des capacités des producteurs membres des OP dans la fabrication du compost ou du fumier dans l'objectif de les aider à amender leurs champs par des apports (non négligeable) de matières organiques. L'appui-accompagnement a donc développé au niveau des OP des fosses de compostage ;
- ✓ la vulgarisation de l'emploi de fumier d'animaux (bœufs, petits ruminants, volaille, etc.) à travers des fosses fumières ;
- ✓ des formations sur la meilleure utilisation de la fumure minérale recommandée par l'encadrement (CARDER, ICAT, etc.) ;
- ✓ des formations sur la lutte contre l'érosion ;
- ✓ la sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse tardifs qui détruisent le couvert végétal et les cultures ;
- ✓ la sensibilisation sur le respect des doses de pesticides prescrites par l'encadrement ;
- ✓ l'appui à l'introduction du Cajanus Cajan dans le système cultural visant une amélioration de la fertilité des sols par la fixation de l'azote atmosphérique.



Conclusion

Pour mieux réussir la mise en place et l'appui accompagnement d'un groupement ou d'une coopérative autour d'une AGR, il est nécessaire de suivre des étapes qui restent indispensables dans le processus. Il s'agit de :

- Mettre en place un dispositif d'appui-accompagnement à trois piliers :
 - ✓ Pilier organisation, structuration, formations des OP ; entre les mains des Opérateurs (ONG, ou équipes de projet) ;
 - ✓ Pilier financement /crédits aux OP géré par des réseaux d'IMF (telles que CMEC) en lien avec les GEL pour susciter/renforcer la culture entrepreneuriale ;
 - ✓ Pilier alphabétisation conduit par des opérateurs spécialisés [(CDD et/ou des agents alphabétiseurs de l'état en lien avec les acteurs endogènes (maîtres alphabétiseurs)) ;
- Rester dans une démarche d'échanges, de formations et/ou de recyclages permanents des agents d'appui, des responsables d'OP et leurs faïtières ;
- Appuyer la naissance des OP sur la base des demandes réelles des producteurs et productrices ;
- Appuyer les OP dans leurs organisation, structuration et programmation sur la base de diagnostics basés sur des outils de MARP qui favorisent l'implication des locaux même dans la prise en main de leur destinée ;
- Créer et formaliser un cadre de travail qui privilégie la complémentarité et la synergie avec les structures compétentes de l'Etat (CARDER, ICAT, Direction Départementale de l'Alphabétisation, etc.) en vue d'assurer la pérennité des acquis du projet ;
- Prendre en compte le genre en privilégiant l'approche « gender mainstreaming » que prône le guide sur le genre de LC ;
- Prendre en compte l'environnement et les changements climatiques ;
- Recruter des animateurs de projet de niveau d'instruction requis capables de jouer le rôle de conseiller agricoles auprès des OP ;
- Privilégier la mise en place d'une démarche de suivi-accompagnement rapproché qui s'oriente vers le « coaching » qui permet d'assurer la tenue régulière des réunions des OP et des outils de gestion mis à leur disposition pour leur croissance ;
- Aider les OP à rédiger des plans d'affaires autour de leur AGR, qu'elles vont décliner en plan de campagne ou programme annuel ;
- Assister les OP à approprier les outils et habitude d'auto-évaluation de leurs activités et de renouvellement de leurs instances au bout de chaque mandat.